



ROYAL BEEZ BOATING CLUB A.S.B.L.
Bassin garage de Beez
5000 BEEZ



<https://www.voile-kayak-namur.be/>

GPS : 50,478790 / 4,938944

AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : **'La Spirou' de Beez**
Dates complètes : **Dimanche 15 mai 2022**
Lieu : **Bassin garage - Beez**
Autorité Organisatrice : **Royal Beez Boating Club**

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata est régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2021 – 2024*.
- 1.2. Les prescriptions nationales de Belgian Sailing. (<https://belgiansailing.be/fr/documenten/>)
- 1.3. Les règles de classe Spirou.
- 1.4. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1. Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à l'inscription.
- 2.2. Les IC seront affichées au tableau officiel situé dans la péniche.

3. COMMUNICATION [DP][NP]

Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 4.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe SPIROU.
- 4.2. Les bateaux admissibles pourront s'inscrire sur place.
- 4.3. Pour s'inscrire, les concurrents doivent se présenter avec les documents suivants :
 - Une licence de compétition valide ;
 - Une attestation médicale si nécessaire ;
 - Une autorisation parentale pour les mineurs d'âge ;
 - Éventuellement leur autorisation de port de publicité,
 - Pour les concurrents étrangers, une justification d'appartenance à une autorité nationale membre de World Sailing

Royal Beez Boating Club

N° d'entreprise: 409 045 040

IBAN: BE48 2500 0168 2027 BIC: GEBABEBB

Siège social :

Présidence : Dany DETHIER

Comptabilité : Thomas DE PRYCK

Secrétariat : Françoise VEDRIN

Bassin Garage

Rue du grand feu 1

Rue Mallieue 61

Rue de Gotte 22

5000 BEEZ

5170 BOIS DE VILLERS

4470 St GEORGES SUR MEUSE

5300 ANDENNE

info@bbcvoile.be

president@bbcvoile.be

compta@bbcvoile.be

secretaire@bbcvoile.be



ROYAL BEEZ BOATING CLUB A.S.B.L.



5. DROITS A PAYER

Le droit d'inscription est de 15 € par bateau, à régler sur place
Il comprend la participation à la régata ainsi que le petit déjeuner et un repas chaud à midi.

6. PUBLICITE [DP][NP]

Les bateaux et/ou les concurrents peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'AO.

La publicité pour le tabac est interdite en Belgique

7. PROGRAMME

- 7.1. Confirmation d'inscription : Le 15 mai 2022 de 08h30 à 10h00.
- 7.2. Jours de course : Le 15 mai 2022
- 7.3. Nombre de courses : Un maximum de courses
- 7.4. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est 10h30.
- 7.5. Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h00.

8. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront décrits dans les instructions de course.

9. CLASSEMENT

- 9.1. 3 courses devront être validées pour valider la compétition.
- 9.2. Classement par ordre d'arrivée.
- 9.3.a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- b) Quand 4 à 7 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses à l'exclusion de sa plus mauvaise course.
- c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses à l'exclusion de ses deux plus mauvaises courses.

10. PROTECTION DES DONNEES

10.1. Droit à l'image

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFYB, la Belgian Sailing et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

10.2. Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFYB et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de l'autorité organisatrice, de la FFYB et ses sponsors. La FFYB en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFYB peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant info@ffyb.be ou par courrier au siège social de la Fédération Francophone du Yachting Belge en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

11. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des

vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

12. PRIX

Des prix seront distribués lors de la proclamation des résultats (+- 17h) à chaque participant.

13. ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1.500.000 euros par incident, ou son équivalent.

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- *Le petit déjeuner (croissant, pain au chocolat, fruits, café/thé, jus d'orange, ...) est offert à chaque participant. Le prix est de 3 € pour les accompagnants et visiteurs.*
- Nous proposons aux accompagnants ou visiteurs un repas chaud à midi pour 10,00 €.

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter info@bbcvoile.be.

